

DÉCLARATION DE MUTUALISATION DE PLAN DE GESTION SANGLIER



Renouvelée par tacite reconduction

A ENVOYER A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE LA FDC 58
(en Lettre Recommandée avec Avis de Réception)

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse dans le département de la Nièvre.

Nous soussignés :

Madame, Monsieur.....
représentant du territoire de chasse de.....
numéroté.....

Signature :

et

Madame, Monsieur.....
représentant du territoire de chasse de.....
numéroté.....

Signature :

déclarons mutualiser sur nos morceaux contigus, à compter de ce jour (cochez la case correspondant à votre mutualisation) :

nos bracelets sangliers

nos territoires et nos bracelets sangliers

NOUVEAUTE : Cette mutualisation est renouvelable pour les saisons à venir par tacite reconduction, jusqu'en 2030 (renouvellement du SDGC).

Attention, en cas de modification de territoire (notamment perte de parcelles) pensez à vérifier que les territoires restent contigus.

En cas de rupture de contiguïté entre les deux territoires, la mutualisation sera immédiate réputée caduque et les responsables de ces territoires devront, sans attendre, en informer la Fédération.

Fait à....., le.....